

La Source

Un journal biblique engagé dans l'histoire des hommes



N° 113

LE TRIBUNAL DE DIEU

« Nous comparaîtrons tous devant le tribunal de Christ » (Romains 14 : 10)

Dignes de mort

Nous comparaîtrons tous devant le tribunal de Dieu. Les actions secrètes des hommes seront jugées. Le jugement de Dieu déclare « dignes de mort » ceux dont Paul dresse la liste dans Romains 1 :22 à 32. Sont inclus ceux qui *admettent* le mal. Ce sera la manifestation du juste jugement de Dieu. Jésus traitait de « race de vipères » ceux qui s'imaginaient échapper au châtement de la géhenne (Matthieu 23 :33).

Rien n'est secret pour Dieu. Tout sera mis en lumière. « Le temps de juger les morts » est prédéterminé (Apocalypse 11 :18). « Chacun sera jugé selon ses œuvres », d'après ce qui est écrit dans les livres (Apocalypse 20 :12-13). Le juge est à la porte (Jacques 5 :9). Devant le tribunal de Christ, chacun recevra selon le bien ou le mal qu'il aura fait. Chacun pressent cette ultime étape, car tous connaissent, sans se l'avouer, « le jugement de Dieu ». Le jugement vient *après* la mort qui ne permet pas d'échapper à la sentence divine. Le temps viendra où les morts seront jugés. Nous devons rendre compte à Jésus-Christ, « celui qui est prêt à juger les vivants et les morts » (1 Pierre 4 :5).

Pour Capharnaüm, Jésus prophétisa qu'elle serait abaissée en enfer, terme traduit par le séjour des morts. Le Seigneur en parle à propos du jour du jugement qui précipitera en enfer une multitude d'hommes et de femmes (cf. Luc 10 :15). La culpabilité sera d'autant plus évidente chez ceux qui auront entendu, mais refusé la grâce. C'est le cas de l'homme riche qui menait « joyeuse et brillante vie » (Luc 16 :19).

Il se retrouva en enfer, « en proie aux tourments » d'où il vit « de loin » un pauvre qu'il avait méprisé de son vivant. Il souffrait « cruellement dans cette flamme ». Un abîme infranchissable sépare « ce lieu de tourments » du Seigneur qui seul en possède les clefs (Apocalypse 1 :18).

Les sentiments et les pensées du cœur (Hébreux 4 :12)

Pour ne pas être jugés, il faut laisser la Parole de Dieu nous juger. Si nous nous jugeons nous-mêmes, nous ne serions pas jugés (1 Corinthiens 11 :31). La Parole nous juge pour nous épargner de la condamnation. Certaines épreuves nous évitent ainsi d'être jugés avec le monde. Mais les croyants ne sont pas sous un ministère de condamnation. Ils bénéficient d'un ministère « supérieur en gloire » (2 Corinthiens 3 :9). Ce ministère consiste à sanctifier le croyant par la lumière qu'il reçoit. Plus il accueille la lumière de l'Esprit, plus il communit avec Dieu, et moins il est condamné avec le monde. Ce qui est condamné est manifesté par la lumière (Ephésiens 5 :13).

C'est la raison d'être de la prédication de l'Évangile. Quand la Parole est prêchée, l'occasion est donnée de se laisser juger. Ainsi se produit une œuvre de sanctification. Plus le disciple se met sous l'autorité de la Parole de Dieu, plus il échappe au jugement. S'il se laisse juger par la Parole, il abandonne les ténèbres. S'il résiste, il devient insensible au Saint-Esprit.

Certains péchés ne se découvrent pas immédiatement (1 Timothée 5 :24). Mais si un homme se laisse traiter par la Parole, il peut être libéré des profondeurs de Satan. S'il confesse ce que la Parole met en lumière, il est délivré de l'emprise du malin. La ruse de l'adversaire est de supplanter la Parole. Il la substitue par la tradition religieuse, les dogmes, les opinions, les théories, la morale. L'œuvre de l'Esprit résulte de la Parole. C'est par elle qu'il convainc de péché. La première démarche de réconciliation consiste à confesser notre péché. Paul écrivait qu'il ne se sentait coupable de rien (1 Corinthiens 4 :3).

La raison est fort simple. Il s'était déjà laissé juger. Il avait plaidé coupable et reçu la justification.

Il affirmait : « Celui qui me juge, c'est le Seigneur » (1 Corinthiens 4 :4). Paul savait que le juste juge lui donnerait la couronne de justice (2 Timothée 4 :8). Il ne craignait pas de comparaître devant le tribunal de Christ. Il savait que le Sauveur gracie. Tous les péchés passés, présents et futurs ont été inclus dans l'offrande de l'Agneau qui ôte le péché du monde (Jean 1 :29).

Ceux du dehors, ceux du dedans...

L'apôtre Jacques avertit ceux qui sont prompts à juger sous l'inspiration de mauvaises pensées (Jacques 2 :4). Ne sommes-nous pas tous faillibles, tous exposés à la tentation et à l'erreur ? Un seul est législateur et juge (Jacques 4 :12). Si le prince de ce monde est déjà jugé, le monde est déjà jugé. Nous jugerons les anges (1 Corinthiens 6 :3).

La condamnation est pour ceux qui refusent la grâce, car *ils vivent* un jugement contre eux-mêmes.

« Pour ceux du dehors, Dieu les juge » (1 Corinthiens 5 :13).

Ceux du dehors ne sont pas dans le même registre que ceux du dedans. Ceux du dedans sont ceux qui se mettent au bénéfice de l'œuvre de Jésus-Christ le Sauveur du monde. Ils peuvent être « justifiés » et échapper à la condamnation. Par leur confession, ils échappent au jugement.

« Par tes paroles tu seras justifié... » (Matthieu 12 :37). La repentance change tout. Les hommes de Ninive condamneront la génération de Christ parce qu'ils n'ont eu que Jonas pour les amener à la repentance. La reine du midi n'avait que Salomon pour s'émerveiller de Dieu.

L'acte de condamnation est cloué à la croix

Celui qui croira et qui sera baptisé ne sera pas condamné (Marc 16 :16). La justification atteint ceux qui ne seront pas condamnés au jour du jugement, car Dieu a condamné le péché dans la chair.

« Il a été blessé pour nos péchés, brisé pour nos iniquités, le châtiment qui donne la paix est tombé sur lui. » (Esaïe 53 :5). Le châtiment est tombé sur Jésus afin que nous ne soyons pas condamnés. Jésus a effacé l'acte dont les ordonnances nous condamnaient et qui subsistait contre nous. Il a détruit cet acte de condamnation en le clouant à la croix.

L'injustice humaine

Si nous sommes dans le *ni oui ni non*, nous tombons sous le jugement (Jacques 5 :12). Notre *oui* doit être *oui*, et notre *non* doit être *non*. Ce que l'on ajoute à *oui* ou *non* vient du malin (Matthieu 5 :37). Paul qualifiait de *résolutions de la chair* la présence du oui et du non (2 Corinthiens 1 :17). Le brigand sur la croix estimait qu'il méritait de mourir, mais que Jésus n'avait rien fait de mal (Luc 23 :41). Il avait réalisé un point essentiel : l'injustice de la justice humaine. L'innocent et le juste ne devaient pas subir le jugement (Exode 23 :7). Car Dieu ne tient pas le coupable pour innocent (Exode 34 :7).

Dans le Lévitique, une sévère mise en garde était adressée à l'encontre d'un jugement biaisé favorisant le grand et méprisant le petit (Lévitique 19 :15).

Joël annonce qu'une multitude se trouvera dans la vallée du jugement en ce jour de l'Éternel (Joël 3 :14). Le jugement pour lequel Jésus est venu dans ce monde a consisté à rendre aveugles ceux qui voyaient et à rendre voyants les aveugles (Jean 9 :39).

Quand règne l'amour

Nous n'aurons de l'assurance en ce jour que si l'amour règne dans nos cœurs (1 Jean 4 :17). La mesure est déterminée par notre attitude, « car on vous jugera du jugement dont vous jugez » (Matthieu 7 :2).

Quand règne l'amour, le reste n'a plus d'importance. Les dons spirituels et la connaissance, la foi immense, rien n'importe quand règne l'amour. Il consiste à autre chose que de proposer des biens matériels. Il est *la vie de Dieu en nous* ne suspectant personne, mais cherchant l'opportunité de faire triompher la vérité en pardonnant le mal, en espérant le bien. Ainsi quand ce qui est erroné aura été dévoilé, l'amour qui innocente sera supérieur à la démonstration du vrai. « La miséricorde triomphe du jugement » (Jacques 2 :13).

Comme nous pardonnons

Nous aimerions que Dieu nous fasse grâce quand nous serons devant lui pour être jugés. C'est aujourd'hui que se décide notre sort. Il pardonne « comme nous pardonnons ». Si nous pardonnons aux hommes leurs offenses, le Père céleste fera de même à notre égard.

Quand nous estimons qu'une limite s'impose au pardon, « sept fois soixante-dix fois » était la mesure fixée par le Seigneur (Matthieu 18 :22).

Pardonner « de tout son cœur » résulte de la conscience profonde que l'on a d'avoir soi-même été pardonné. « Celui à qui l'on pardonne peu aime peu ». Ainsi, qui que vous soyez, et quel que soit le nombre de vos fautes, laissez-vous aimer. Entendez les paroles bienveillantes du Seigneur adressées à la femme prise en flagrant délit d'adultère : « Tes péchés sont pardonnés. » (Luc 7 :48).

Le Seigneur est infiniment bon. Il cherche le chemin de votre cœur pour dissiper la peur de la mort. Entrez dans le sanctuaire de la grâce. Courez vers Celui qui efface les transgressions. Il ne se souviendra plus de vos péchés. Tel est le grand et merveilleux message de l'Évangile.

« Il est fidèle et juste pour nous pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité. » (1 Jean 1 :9).

Dieu n'est pas un magistrat intransigeant et tyrannique. Il est le Père lent à la colère et riche en bonté, miséricordieux et compatissant. Il pardonne la rébellion, et se repent même des épreuves qu'il envoie (Joël 2 :13, Jonas 4 :2).

Il souhaiterait dire à votre sujet : « bon et fidèle serviteur...entre dans la joie de ton maître ». Il ne veut pas comptabiliser les infractions, mais détruire ce qui nous sépare de lui. Il a fait la paix par le sang de sa croix. D'étrangers et d'ennemis, il fait des amis réconciliés par la mort du Bon Berger qui donne sa vie pour ses brebis. La crainte s'éloignera de votre cœur à l'idée de la mort envisagée comme une transition obligée vers la résurrection. Avec le psalmiste, vous chanterez: « Tu n'abandonneras pas mon âme dans le séjour des morts, et tu ne permettras pas que ton Saint voie la corruption... »

Mickaël Berreby

La Fondation Mayane

BP 23

78550 Houdan

France